



Mitglied

**KESSELINSPEKTORAT
INSPECTION DES CHAUDIÈRES**

Richtistrasse 15, CH - 8304 Wallisellen, Tel. 044 877 61 11, Fax 044 877 61 75

Wallisellen, 10. Février 2017

Certificat de vérification de produit selon CCE No.CCE 111.014.17

pour des éléments d'installation pour liquides polluant les eaux ASIT No. SM240486

Objet	Petits réservoirs en polyéthylène avec bac de rétention intégré. Types: TrioSafe 750, TrioSafe 1000, TrioSafe 1100, TrioSafe 1500
Champ d'application	Petits réservoirs destinés à l'entreposage de liquides avec un point éclair supérieur à 55°C, ainsi que de liquides ininflammables. Installation dans les bâtiments en dehors des zones ou périmètres de protection des eaux souterraines S1 et S2.
Validité	Le certificat est valable jusqu'au 30 Avril 2022 et peut être renouvelé sur demande.
Détenteur du certificat et fabricant	DEHOUST GmbH Gutenbergstrasse 5-7 D - 69181 Leimen
Remarques	Ce certificat remplace le certificat 111.014.12. Chaque réservoir doit présenter en un endroit bien visible le numéro CCE.

Base légale

- Article 22 de la loi fédérale du 24. janvier 1991 sur la protection des eaux (Loi fédérale sur la protection des eaux) ;
- Directives CCE „Contrôle des éléments d'installation et documentation des résultats de contrôle“ (2008) ;
- Fiches techniques de CCE K1 - K 4 (2008);

Base technique

- Allgemeine bauaufsichtliche Zulassung vom DIBt Z-40.21-53;
- Règles de la technique KVS pour les petits réservoirs fabriqués par moulage par extrusion sous pression d'air.
- Rapport du TÜV Süd de surveillance production du 31.01.2017.

Description

Matériaux

Les réservoirs sont formés par moulage par extrusion sous pression d'air de polyéthylène PE-HD. Les matériaux Lupolen 4261 AG et Alcludia 49070 UV seront utilisés.

Les bacs de rétention sont fabriqués en Lupolen 4261 A ou Rigidex HM 4560 UA.

Les petits réservoirs sont traités par fluoration.

Construction

Les petits réservoirs et les bacs de rétention sont formés par moulage par extrusion sous pression d'air de polyéthylène PE-HD. Pour les raccords nécessaires, se trouvent quatre manchons sur la partie supérieure. Après les essais d'étanchéité les bacs de rétention sont coupés à 1190, 1570 ou 1870 mm de hauteur.

Puis le petit réservoir est mis dans la cuve et le couvercle ajouté.

Equipement

Les petits réservoirs remplis à l'aide d'un pistolet distributeur dont le débit maximal s'élève à 200 litres/min sont équipés d'un évent permanent.

Les réservoirs remplis par une tuyauterie fixe doivent être équipés avec les quatre équipements suivants:

- Indicateur de niveau de remplissage: L'indicateur de niveau de remplissage sera conduit vers l'extérieur par le toit. Il est composé en principe d'un flotteur et d'un contrepoids qui marque le volume sur une échelle tous les 100 l. Le niveau maximal autorisé (volume utile) y sera marqué et indiqué en toutes lettres.
- Protection contre la surpression: La protection contre la surpression d'un diamètre de 100 mm est conçue de telle sorte que la valve s'ouvre sous une pression de 0,015 bar et que la pression interne du réservoir ne peut pas dépasser 0,03 bar.
- Compensateur de pression: Le diamètre est 50 mm minimal. Pour des liquides produisant des vapeurs, il faut s'assurer que les vapeurs ne peuvent pas s'échapper par le compensateur de pression et que les vapeurs sont neutralisés.
- Dispositif de trop-plein: Chaque réservoir devra être équipé d'un dispositif de trop-plein.

Liquides pouvant être entreposés

Les réservoirs peuvent être utilisés pour le stockage à l'air libre des liquides suivants à une température de 30 ° C max. :

huile de chauffage selon DIN 51603-1;
huile de chauffage EL A Bio 5 ou. Bio 10;
Diesel selon DIN EN 590;
Diesel selon DIN EN 14214 (Biodiesel)
Huile de graissage, huile hydraulique, huile de transfert de chaleur Q avec point éclair > 55 °C
Huile de graissage, huile hydraulique, huile de transfert de chaleur Q d'occasion avec point éclair > 55 °C
Origine et point éclair doivent être prouvés par l'exploiteur.
Huile végétale en chaque concentration
Ethylène glycol (CH ₂ OH) comme dégivrant;
Produits chimiques photo commun, densité max. 1,15 g/cm ³ ;
Ammoniac NH ₄ OH;
Urée 32,5 % NO _x - réduction (AdBlue), densité max. 1,15 g/cm ³ ;

Température utile max. 30 ° C.

Vérifications techniques par le fabricant**Surveillance de la fabrication interne**

Pour garantir la qualité permanente des réservoirs et bacs de rétention fabriqués, le fabricant s'engage à soutenir une surveillance de la fabrication interne.

Les résultats des contrôles sont à documenter et à conserver au moins 10 ans.

Une fois tous les 5 ans l'expert CCE fait un contrôle de la fabrication chez le fabricant.

Procès-verbal d'examen

Un procès-verbal d'examen sera établi pour chaque petit réservoir et chaque bac de rétention. Le fabricant y attestera que les vérifications ont été effectuées et qu'elles sont concluantes. Le procès-verbal d'examen sera remis au propriétaire de l'installation.

Examen de construction

Le fabricant doit soumettre chaque conteneur ouvert (sans couvercle) à un examen de construction englobant les opérations suivantes:

- contrôle des cordons de soudure et/ou des sertissages;
- contrôle visuel des déformations éventuelles.
- mesurer le poids (chaque 10.);
- Mesure des parois par procédé de mesure ultrasons. (voir DIBt).

Epreuve d'étanchéité

Chaque réservoir doit être soumis à une épreuve d'étanchéité par surpression d'air de 20 kPa (0,2 bar) au moins. Les surfaces latérales du réservoir peuvent être étayées pendant l'épreuve. L'épreuve est concluante si, après 30 secondes, la pression dans le réservoir n'a pas diminué de plus de 0,5 kPa (5 mbar).

Essai de résistance

L'essai de résistance était effectué par le SKZ (centre de matière plastique de l'Allemagne sud) et est contrôlé et confirmé par le contrôle de la géométrie et épaisseur des parois.

Surveillance de la fabrication

Le fabricant s'engage à faire examiner périodiquement la fabrication par un organe de contrôle agréé (Third Party Inspection).

Transport et entreposage intermédiaire (K1 à K4)

L'entreposage (en dehors max. 6 mois), le transport est à effectuer uniquement par des entreprises disposant du savoir-faire spécifique, des appareils, de l'équipement et de moyens de transport appropriés ainsi que du personnel suffisamment formé. Dans le but d'éviter tout danger pour des employés impliqués et des tiers, il est indispensable d'observer les prescriptions de prévention des accidents déterminantes.

Les réservoirs ne doivent être installés que sur un sol horizontal stable, résistant aux tassements et au gel. Les espaces entre la batterie des réservoirs et les parois du local seront d'env. 15 cm sur deux côtés adjacents, et de 50 cm au minimum sur les deux autres. Pour les réservoirs pouvant être retirés du local, l'espace entre les réservoirs et la paroi du local sera de 3 x 15 cm au minimum et de 50 cm au minimum sur le côté destiné à l'exploitation.

Les inscriptions apposées sur les réservoirs doivent être visibles

Les réservoirs installés côte à côte doivent toujours être reliés avec deux éclisses d'écartement (barrettes de fixation). Pour ce faire, celles-ci seront emboîtées sur le rebord du couvercle des réservoirs contigus.

Les réservoirs ne doivent pas former une unité hydrauliquement communicante.

Vérification des petits réservoirs après l'installation

L'installateur doit contrôler et confirmer le bien fonctionnement du petit réservoir et bac de rétention après l'installation.

Exploitation

Les petits réservoirs à deux parois sont remplis à l'aide d'un pistolet distributeur dont le débit maximal s'élève à 200 litres/min. La température max. du liquide pendant le remplissage est 40 ° C.

La température max. de stockage est 30 ° C. Les liquides ne contiennent pas des solvants ou d'autres liquides de point éclair <55 ° C.

Le remplissage est constamment surveillé.

Entretien et révision

Le détenteur du certificat doit affirmer que l'exploitant sera en possession des instructions de manipulation, d'entretien et de révision du réservoir.

Marquage

Le fabricant doit garantir que chaque petit réservoir à deux parois porte en un endroit bien visible les informations suivantes:

- KVU- (CCE-/CCA-) No Certificat et détenteur;
- Fabricant;
- Type et No de fabrication, date de la fabrication;
- Matériau: Polyéthylène (PE-HD);
- Indication relative à son exploitation sans pression ;
- Installateur avec numéro de téléphone;

Divers

- Température du mélange en remplissage max. 40 ° C;
- Température de stockage max. 30 ° C;
- Pour les réservoirs avec tuyauterie fixes, les équipements de sécurité à appliquer doivent répondre aux règles de la technique.
- Les petits réservoirs doivent être installé à l'intérieur des bâtiments;
- Si le couvercle est démontable la mise en place dans la zone S3 sera accepté (obligation d'autorisation).

L'expert selon CCE

ASIT- Inspection des chaudières, organisme d'inspection reconnu

Oliver von Trzebiatowski
Leiter Industrie Services

Gerhard Wochner
Sachverständiger